

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2020

---

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 47

présenté par  
M. El Guerrab et M. Euzet

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 4, après le mot :

« entreprises »

insérer les mots :

« en France et à l'étranger ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

De nombreux Français sont entrepreneurs à l'étranger, ils peinent à se faire entendre par les pouvoirs publics. Il convient de leur donner une voix au sein du CESE.